

Dans ce numéro

Page 1 :

- ▶ Éditorial

Page 2 :

- ▶ Votez pour la mutuelle
- ▶ Deux auditions, deux messages

Page 3 :

- ▶ Fermeture des usines de Cholet et Vannes

Page 4 :

- ▶ Idées reçues...
- ▶ Résultats du groupe 2024

Page 5 :

- ▶ Rémunération
- ▶ Jours de fractionnement

Page 6 :

- ▶ Travailleurs sans papiers

Page 7 :

- ▶ DGI Gravanches

Page 8 :

- ▶ Trésorerie Europe

* * * * *

AGENDA

- ◆ 02 avril
2^{ème} réunion négociation intéressement 2025-2027
- ◆ 17 avril
1^{ère} réunion négociation télétravail

Maudite soit la guerre !

Depuis quelques semaines, Macron adopte la posture de chef de guerre qu'il affectionne tant, sous prétexte que la Russie représenterait un risque pour l'intégrité de l'Europe et de la France.

Poutine a-t-il réellement un intérêt économique et les moyens militaires de s'attaquer à la France, alors que son armée peine depuis des mois contre l'armée ukrainienne soutenue par toutes les puissances occidentales ?

L'évolution de la situation internationale est pour Macron une occasion supplémentaire de nous asséner des discours va-t-en-guerre et justifier une augmentation considérable des budgets militaires.

La fabrique du consentement fonctionne à plein régime. Une grande partie de la classe politique et des médias veut nous faire adhérer à ce projet guerrier, comme ils l'ont fait à d'autres périodes de l'histoire.

Comme toujours, les premiers gagnants sont les marchands d'armes (Dassault, Thalès, Safran...). Mais c'est tout le patronat qui compte en profiter pour nous mettre au pas.

Nous sommes déjà avertis, c'est à la population qu'ils veulent présenter la note.

Le gouvernement et le patronat nous préparent de nouveaux reculs sociaux : certains évoquent déjà de passer l'âge de départ à la retraite à 70 ans, de nous imposer une journée de travail gratuite supplémentaire ou de piocher dans notre épargne.

A défaut de subir directement une guerre militaire, nous subissons déjà une guerre sociale.

Au nom d'une soi-disant unité nationale, il faudrait tout accepter et taire nos revendications. Au contraire, le monde du travail doit continuer de se mobiliser pour faire entendre ses intérêts.

La CGT a toujours eu un discours de paix. Nous les travailleurs, nous ne sommes pas en guerre contre le peuple russe, ni contre aucun autre peuple.

Dans tous les conflits, c'est toujours les populations qui en paient le prix. Comme l'écrivait Albert Camus, la paix est la seule bataille qui vaille la peine d'être menée.

11 Mars 2025



ELECTION DES DÉLÉGUÉ(E)S À LA MUTUELLE

Vous avez dû recevoir
à votre domicile
une enveloppe avec
le matériel électoral.

**N'attendez pas,
VOTEZ !**

Choisissez
des délégué(e)s
attaché(e)s aux
valeurs mutualistes !



DEUX AUDITIONS, DEUX MESSAGES

Le Président du groupe Michelin, Florent Menegaux, s'est exprimé à deux reprises ces six derniers mois devant les représentants de la nation.

La première audition a eu lieu le 18 septembre 2024, avant l'annonce des fermetures de Cholet et de Vannes, au sein de la commission des affaires économiques, regroupant un parterre de députés.

La tenue de cette audition avait pour objectif d'éclairer les députés sur la politique salariale, la productivité et la compétitivité en entreprise. Elle faisait suite aux annonces tonitruantes du Président autour du salaire décent^(*).

Lors de cette audition, de nombreux autres sujets seront abordés, et des députés, parfois incisifs, amèneront Florent Menegaux à prendre position sur l'évolution du partage de la valeur ajoutée entre capital et travail, largement défavorable au travail depuis plusieurs années.

A cette question, Florent Menegaux répondra avec hésitation « *Oui le coût de la rente a dérivé au détriment du travail ces dernières années, je suis le premier à le déplorer* ». Prise de conscience annonciatrice d'une plus juste répartition pour l'exercice 2024 ? Ce ne sera malheureusement pas le cas.

La seconde audition, elle, aura lieu à la commission des affaires économiques du Sénat, en janvier 2025, soit 3 mois après l'annonce de fermeture des sites de Vannes et de Cholet.

Le thème de cette audition est cette fois-ci celui de la crise de la filière automobile. En effet, quoi de mieux qu'une crise pour justifier la casse de l'emploi ?

Et cette fois, le discours tenu par le Président du groupe Michelin est tout autre quand il s'agit de dépeindre le coût du capital.

La rentabilité de l'action Michelin est mise en perspective de celle du foncier parisien, à peine plus élevé selon lui. Mais les chiffres choisis pour illustrer ce propos sont sciemment ceux de 2023.

A aucun moment, Florent Menegaux n'évoque le programme de rachat d'actions massif mis en œuvre courant 2024, qui a amené une explosion de la rentabilité de l'action Michelin.

Pourquoi deux messages aussi divergents à cinq mois d'intervalle ?

Est-ce que les actionnaires de l'entreprise sont dorénavant les maîtres de sa stratégie et de sa communication ?

Les interrogations que nous posons sont légitimes, et sont renforcées par les décisions iniques de notre direction sur les NAO 2025.

(*) Rappelons qu'un salaire décent, au sens de celui de l'organisme Fair Wage, auprès duquel Michelin s'adosse pour justifier sa politique salariale, est un salaire de 2100€ brut par mois, soit 1700 euros net, et qu'il est censé faire vivre une famille de 4 personnes, permettant à tous de se loger, de se nourrir, de faire des activités culturelles, de partir en vacances et de mettre une petite épargne de côté. **Cela laisse songeur...**



FERMETURE DE CHOLET ET VANNES

NEGOCIATION DU PSE :

UNE INSULTE AUX SALARIÉS DE CHOLET ET DE VANNES

Mercredi 6 mars, à l'issue de six sessions de « négociation » du plan de suppression d'emplois, le résultat est scandaleux, alors que, dans les deux usines, la souffrance des salariés augmente à chaque étape.

Pour ceux qui perdront leur emploi, l'indemnité « supra conventionnelle » se décompose ainsi : 40 000€ seulement pour tous, plus 1 250 € par année d'ancienneté et 2 à 6 mois de salaires en fonction de l'âge.

C'est à peine plus que les indemnités accordées aux licenciés de La Roche-sur-Yon en 2019. **Mais entre-temps, le coût de la vie a augmenté de plus de 20%. Et les dividendes distribués aux actionnaires ont augmenté de 142 % !**

Non seulement Michelin supprime 1254 emplois (et des centaines d'emplois de sous-traitants). Mais ceux qui seront licenciés, le seront au rabais. **La CGT ne cautionnera pas ces suppressions d'emplois.**

LA CGT NE SIGNERA PAS LE PSE

Au cours de ces négociations du PSE, la direction n'a pas pris en compte les alternatives proposées par la CGT. Des solutions qui avaient été étudiées avec un cabinet d'expertise.

Malheureusement, les autres syndicats ont directement négocié le chèque au lieu de se joindre à nos propositions. Au final, la direction a mené les négociations comme elle le souhaitait.

Au vu de la santé financière de Michelin, il faut être sacrément « gonflé » pour licencier 1254 salariés pour motif économique.

Pour ces raisons, la CGT Michelin ne sera pas signataire de ce PSE.

UN MOTIF ÉCONOMIQUE INJUSTIFIÉ !

En février, le cabinet d'expertise SECAFI a remis aux élus du CSEC^(*) un rapport consacré au motif économique de la fermeture de Cholet et Vannes.

En effet, lors d'un PSE, l'entreprise doit justifier auprès des autorités, d'un motif pour licenciement économique (Article L1233-3 du Code du Travail). Ce rapport pourra permettre aux salariés des sites concernés, d'attaquer l'entreprise aux Prud'hommes.

Il y a 4 motivations retenues dans le cadre d'un licenciement économique : difficultés économiques, mutations technologiques, sauvegarde de la compétitivité, cessation de l'activité de l'entreprise. Michelin s'est essentiellement appuyé sur le motif « réorganisation nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité ».

Mais cette réorganisation ne peut pas viser uniquement à améliorer sa rentabilité. L'entreprise doit être menacée sur son marché, sa compétitivité doit avoir décliné au point de menacer sa survie. **Réaliser des économies ne constitue pas une cause économique sérieuse de licenciement.**

Autre point important, cette sauvegarde de compétitivité s'entend sur le plan du territoire national. Dans tous les documents présentés, de nombreux chiffres ne concernent pas seulement la France mais aussi l'Europe, l'analyse ne se limite pas au seul périmètre national et rien ne permet d'étayer la criticité de la situation.

La conclusion du rapport est sans appel :

« Nous ne pouvons qu'en déduire que les fermetures de sites visent à optimiser une rentabilité déjà positive, ce qui contredit l'argument d'un motif économique visant à sauvegarder la compétitivité.

Les projets de fermetures en cascades des usines ne sont pas une conséquence directe et inéluctable d'éléments externes à Michelin : concurrence asiatique, faiblesse politique de l'Europe, coûts énergétiques.

Ils sont, d'abord et avant tout, le corollaire d'un renforcement de la stratégie de la valeur de Michelin, où les cibles commerciales sont seulement les clients les plus rentables. Au détriment des volumes et donc de la charge des usines qui voient leurs coûts de production inexorablement augmenter ».

(*) CSEC : Comité Social et Economique Central

IDÉES REÇUES ...

IDÉE REÇUE N°1 : LES ACTIONNAIRES INVESTISSENT DANS L'ENTREPRISE

C'est faux.

Les gros actionnaires, ceux qui possèdent des millions d'actions, achètent une partie du capital existant, mais ils n'augmentent pas la valeur du capital de l'entreprise.

Ils gardent leurs actions quelques mois ou quelques années puis ils les revendent, au gré des fluctuations de la valeur de l'action, en espérant faire une plus-value.

Et entre-temps, ils empochent des dividendes.

Ils n'apportent rien à l'entreprise, ils la pillent !

IDÉE REÇUE N°2 : LES ACTIONNAIRES PRENNENT DES RISQUES

Au moment où M. Menegaux prétend que le groupe est en difficulté, qui en subit les conséquences ?

Les actionnaires institutionnels ?

NON ... pour eux, les dividendes progressent.

Par contre, pour les satisfaire, l'entreprise impose aux salariés, des suppressions d'emplois et le blocage des salaires.

RÉSULTATS MICHELIN 2024 :

APRÈS LES LARMES DU PDG, LA RÉALITÉ DES PROFITS !

Depuis des mois, F. Menegaux, essaye de faire pleurer dans les chaumières avec les multiples difficultés que rencontrerait l'entreprise. Par ses propos, il attaque directement notre modèle social. La presse a largement repris ce discours, laissant croire que Michelin serait à la peine.

- ◆ Le PDG s'en est servi pour justifier les fermetures des usines de Cholet et de Vannes, et la suppression de près de 1400 emplois.
- ◆ L'entreprise a utilisé les mêmes arguments pour annoncer seulement 1% d'Augmentation Générale (AG) pour les ouvriers et 0 % d'AG pour les autres catégories de salariés.

Les résultats 2024 publiés le 12 février rappellent la réalité :

- Le groupe Michelin se porte très bien avec un **bénéfice net** de 1,89 milliards d'euros
- 974 millions vont être versés aux actionnaires.
C'est un nouveau record ! Sans compter un demi milliard d'euros de rachats d'actions programmés.

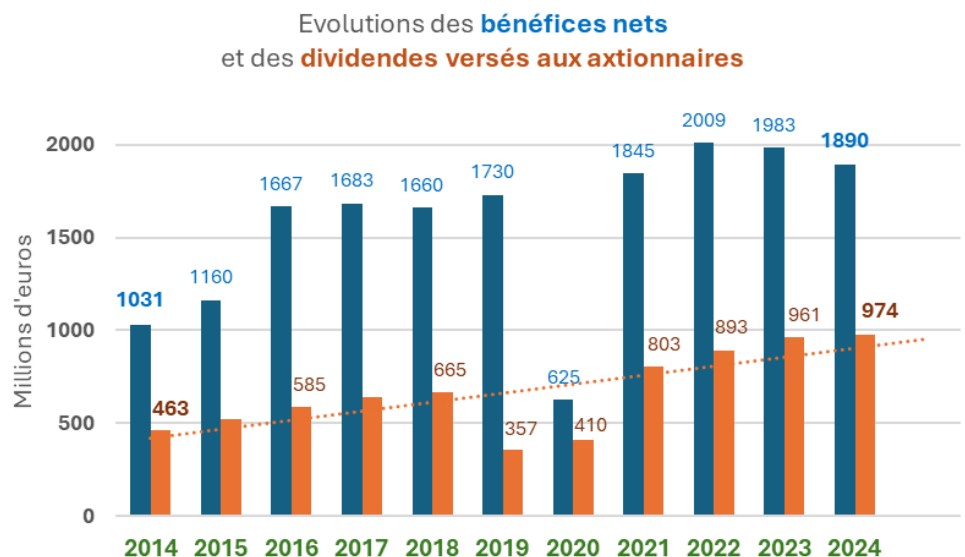
Ces bénéfices sont le fruit du travail de tous les employés du groupe.

Ils représentent plus de 15 000€ par salarié !

Ces profits permettraient largement :

- de maintenir tous les emplois
- d'augmenter réellement tous les salaires pour compenser la hausse réelle des prix

En 10 ans, les dividendes versés aux actionnaires, ont plus que doublés (+110%)
Et nos salaires ?



QUAND DES SALARIÉS SONT « FIDÉLISÉS » PAR LES ACTIONS

Michelin octroie à quelques salariés triés sur le volet, une rémunération en actions, mais à une condition : rester en poste plusieurs années pour en bénéficier pleinement.

Présenté comme un avantage, ce système pose question.

D'un côté, l'entreprise y voit un moyen d'engagement et de motivation. De l'autre, les salariés se retrouvent coincés : s'ils partent avant l'échéance, ils perdent ces actions. Ce mécanisme limite leur liberté de mouvement et les expose aux aléas boursiers.

Plutôt qu'un véritable avantage, ce dispositif ressemble à un levier de rétention déguisé. Une rémunération équitable ne devrait pas enfermer les salariés, mais leur offrir de vraies perspectives.

Autre préoccupation majeure : ce système vise à créer une **division supplémentaire** entre les travailleurs d'un service ou d'une équipe.

La CGT s'oppose à cette "rémunération" en actions et exige un salaire décent basé sur le taux horaire, afin de garantir une meilleure qualité de vie et une reconnaissance plus juste du travail.

UNE RÉMUNÉRATION EN BERNE

Alors que Michelin affiche une santé financière florissante avec un résultat opérationnel de 3,4 milliards d'euros en 2024, la CGT dénonce la politique salariale et sociale du groupe.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) pour 2025 se sont, de nouveau, déroulées à sens unique. Et la direction a proposé des augmentations de 2% à 2,5%, bien en deçà de l'inflation.

Mais beaucoup de salariés ne bénéficieront probablement d'aucune augmentation individuelle cette année. De plus, l'entreprise met en difficulté les managers, sommés de marquer des différences dans leurs équipes.

Quant au bonus Groupe 2025, il s'effondre à 71%, contre 134% l'année précédente. Cette baisse significative aura également un impact direct sur le bonus Équipe. Pendant ce temps, les actionnaires continuent de percevoir des dividendes conséquents, représentant 52% du résultat net, sans compter les rachats d'actions prévus.

Cette politique salariale démontre un mépris envers les salariés qui tous contribuent aux résultats du groupe. Nous nous inquiétons des conséquences sociales de ces choix.

Face à cette situation, nous appelons à une revalorisation immédiate des salaires à hauteur du coût de la vie.

JOURS DE FRACTIONNEMENT : UN DROIT À FAIRE RESPECTER

La coordination CGT Michelin va engager une procédure aux prud'hommes pour faire rétablir le droit des salariés sur les jours de fractionnement^(*). En effet, Michelin piétine ce droit depuis des décennies.

Ces jours de congés supplémentaires sont dus aux salariés lorsqu'ils posent des jours dans les périodes du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre (hors cinquième semaine) :

- une journée due pour 3 à 5 jours posés dans ces périodes
- 2 journées au-delà de 6 jours posés.

Cette mesure est rétroactive sur les trois dernières années.

Si vous êtes concernés, rapprochez-vous de notre syndicat pour pouvoir réclamer votre dû.

(*) Article L 3141-17 à L 3141-20 du code du travail.



TRAVAILLEURS SANS PAPIERS : UN TITRE DE SÉJOUR IMMÉDIAT POUR TOUTES ET TOUS !

Régulièrement, chez Michelin comme dans de nombreuses entreprises, des travailleuses et travailleurs étranger(e)s sont victimes des choix du Préfet et des Ministres successifs de l'Intérieur.

La situation faite aux étrangers est de plus en plus insupportable. Dans le Puy-de-Dôme, comme dans de nombreuses préfectures, il n'y a quasiment plus aucune nouvelle régularisation, les dépôts de demande de titre de séjour sont très compliqués. Souvent, les « récépissés » (*document permettant de séjourner régulièrement en attendant un titre de séjour*) ne sont même pas renouvelés en temps et en heure.

Pour les salariés concernés, ce sont des démarches interminables, une véritable course d'obstacles ... pour aboutir parfois à des jours ou des semaines sans travail et sans salaire, voire au licenciement.

Privés de salaire, ils risquent de perdre leur logement faute de pouvoir payer leur loyer. Ils vivent dans l'angoisse quotidienne que génère la très grande précarité.

Quand le gouvernement s'en prend aux travailleurs immigrés, avec ou sans titre de séjour valide, il s'attaque à nous tous. En effet, ils font partie intégrante du monde du travail, et comptent parmi les plus exploités, souvent dans les emplois les plus dangereux.

C'est l'absence de titre de séjour qui permet au patronat et à l'État de réduire les sans papiers à des salariés de seconde zone, précaires et sans droits. Cette politique discriminatoire accentue, de fait, leur surexploitation et la pression patronale **sur l'ensemble du monde du travail.**

Travailleurs français et immigrés, avec ou sans papiers, nous ne devons pas nous laisser diviser. Ensemble, nous devons exiger les mêmes droits !



TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

TOUTES ET TOUS MOBILISÉS POUR LE RESPECT DE NOS DROITS!

Nous sommes privés d'emploi et de salaire à cause des défaillances de la préfecture du Puy-de-Dôme qui ne délivre pas les titres de séjours.

**Faisons nous connaître,
organisons-nous,
pour exiger l'égalité des droits !**

Retrouvons-nous à la permanence spéciale « travailleuses et travailleurs étrangers ».



Accueil
des **Travailleuses** et **Travailleurs**
« **SANS PAPIERS** » dans les
Organisations de 



Permanences et Accueil
Tous les MARDI de 14h30 à 17h

Maison du Peuple — 2^{ème} étage
Place de la Liberté (Entrée coté rue Antoine Menat)
63000 Clermont-Ferrand

GRAVANCHES :

APRÈS UN ACCIDENT GRAVE, LE DANGER PERSISTE

Dans la nuit du 28 mars 2024, un accident grave s'est produit sur la Boudineuse BD1.

Un opérateur a été blessé gravement à la main par le mouvement de la voute du NAR de la machine.

Une des causes de l'accident identifiée immédiatement par les salariés présents était la vitesse trop rapide de fermeture de la voute. Ce dysfonctionnement récurrent sur cette machine était connu depuis des années par les opérateurs de l'atelier. Mais, dans un premier temps, l'entreprise a tenté de camoufler cette cause pour leur faire porter la responsabilité de l'accident.

Une autre cause est liée à la coactivité. Pourtant, la direction s'est contentée de faire un traçage au sol (afin de signaler la zone où ne pas pénétrer en cas de manœuvre de la voute), d'informer les opérateurs et de mettre à jour tardivement le DPP (Document prévention au poste), un mois et demi après l'accident.

➤ Ces « actions » reportent uniquement la responsabilité sur les opérateurs.

A l'issue de l'enquête de la CSSCT, le 6 décembre 2024, celle-ci a notamment préconisé l'étude d'une solution technique pour empêcher les mouvements de la voute en cas de présence d'une tierce personne.

De plus, en décembre, une expertise de l'Apave, demandée par l'Inspecteur du travail, démontrait **une non-conformité sur cette partie de la machine.**

Certes, une étude a enfin été lancée mi-février par l'entreprise. **Mais en attendant d'éventuelles modifications de la machine, le risque pour les salariés persiste.** Et la sécurité de tierces personnes, pendant la commande du mouvement de la voute, repose toujours sur la « vigilance » des opérateurs.

De son côté, la hiérarchie de l'atelier ose affirmer que le nécessaire a été fait et qu'il n'y a pas de non-conformité !

C'est pourquoi des élus CGT ont rédigé un DGI^(*) concernant ce risque.

Malheureusement, lors de la réunion extraordinaire du CSE du 27/02/25 consacrée au DGI, **la majorité des élu(e)s a voté pour la levée du DGI !**

Seuls cinq élu(e)s, dont les 4 CGT, se sont prononcés contre sa levée.

L'entreprise peut être satisfaite de ce vote ... mais le risque persiste sur la machine !

() Le **Danger Grave et Imminent (DGI)** est une procédure d'alerte de l'employeur sur une situation pouvant mettre en danger la santé physique ou mentale de salariés.*

UNE VICTOIRE DE LA CGT ET DE LA CLASSE OUVRIÈRE CONTRE LE PATRONAT.

Notre camarade Timothée Esprit avait été licencié en mai 2024 par la société Toray pour son soutien à la Palestine.

Il vient d'obtenir la plus belle des victoires, avec sa réintégration dans l'entreprise à la suite de la décision du tribunal.

Timothée va pouvoir continuer de défendre le droit des salariés contre un patron qui n'en est pas à son premier licenciement.



**Rejoignez la CGT,
le Syndicat de
tous les salariés !**

Site internet :

www.cgtmichelin.fr



Pour adhérer en ligne :

Rubrique « *Se syndiquer* »

**Pour joindre
votre syndicat :**

04 73 36 07 71

contact@cgtmichelin.fr

Contacts :

Romain Baciak :
06.47.76.40.32

Laurence Schlienger :
07.63.33.16.76

Hervé Charnet :
06.80.44.60.22

Dominique Leclair :
06.80.18.75.13

Eric Gouttebaron :
06.31.34.88.63

Gérald Lobo :
06.67.69.56.55

CARMES

TRÉSORERIE EUROPE : DIRECTION BUCAREST

Encore une délocalisation. Cette fois-ci, il s'agit d'un service lié à la finance, à savoir la trésorerie Europe.

Le rôle des salariés de ce service est capital dans la gestion quotidienne du pilotage des paiements/encaissements, de la couverture des risques de change, du contrôle interne des processus de paiements...

Pourtant, 19 personnes (cadres et collaborateurs) se retrouvent dans une situation de recherche d'emploi au sein de l'entreprise. Leur poste est délocalisé à Bucarest pour des raisons purement économiques.

De nombreuses questions ont été soulevées par les élus lors du CSE de janvier :

- La délocalisation devrait être effective dès janvier 2026. Comment transférer des compétences aussi pointues dans un laps de temps restreint ?
- Quelle assurance a le groupe de la continuité de ce business très sensible ? Il est utile de rappeler que Bucarest se trouve à proximité d'une zone de guerre.
- Mais notre attention se porte avant tout sur les salariés de ce service.
 - Quelle va être leur capacité à retrouver un poste similaire, à Clermont -Ferrand, alors que ces salariés ont des compétences dans un domaine très précis.
 - Et quand pourront-ils « job poster » dans In Touch ?
- Non seulement ces salariés perdent leur emploi, mais en plus, l'entreprise attend de leur part, une participation active au transfert et à la formation des collègues roumains. **Le business avant tout !**

Dans ces circonstances, la CGT demande que **les salariés puissent postuler dès qu'une opportunité se présente à eux et qu'ils soient libérés rapidement** de leur mission de transfert.

Notre syndicat rappelle aussi, que **la formation est un métier**, et que **chaque salarié concerné a le droit de former ou non** son successeur à Bucarest.

Cette période de transfert provoque une forte charge mentale sur les personnes.

Nous resterons vigilants quant aux risques psycho-sociaux identifiés sur cette équipe dont la fragilité a longtemps été évoquée lors de la réunion.

EN TOUT CAS, HORS DE QUESTION
DE DÉLOCALISER LES PROFITS!

